

Direction Générale des Services / Commerce et Artisanat

Commerce et Artisanat

REF : COMMERCE2010001

Signataire : LL/MDS

OBJET :Charte du mobilier commercial : règlement définissant les conditions d'occupation du domaine public par les commerçants

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement de la Voirie Communautaire,

Considérant la présentation du principe aux assises du commerce le 6 juillet 2009,

Considérant l'avis favorable du conseil d'administration de la Maison du Commerce et de l'Artisanat du 1^{er} octobre 2009,

A la majorité des membres du conseil, Madame AHMED s'étant abstenue

DELIBERE :

DECIDE de valider le principe et la mise en place de la charte de mobilier commercial définissant les conditions d'occupation du domaine public par les commerçants.

DECIDE de valider les moyens de mise en œuvre (modalités d'application, dispositif de surveillance, campagne de communication) afin de l'appliquer sur l'ensemble de la ville à partir du 1^{er} mai 2010.

Pour le Maire

L'adjoint délégué